



Tous à Paris
Le 10 Octobre

p. 4

Rentrée 2015
« Pas si mal » ?

p. 2

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

Second Degré-28

Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 29 septembre 2015

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.A.P.: 1217 S 07639
Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL
Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu
N° 101 Septembre 2015 0,70 € Dépôt légal : 3ème trimestre 2015

Mépriser n'est pas Réformer

Au lendemain d'une (3^e) journée de grève qui a montré la détermination des personnels à combattre la scandaleuse réforme du collège et avant la manifestation nationale à Paris du 10 octobre, on ne peut que s'interroger sur l'attitude de ce gouvernement. En effet, le ministère persiste à vouloir imposer sa vision d'un collège qui deviendra inégalitaire pour nos élèves et qui impactera lourdement nos conditions de travail, au nom d'une prétendue autonomie, qui a déjà fait la preuve de son inefficacité au lycée avec la réforme de 2010, votée sous une autre majorité et dont on peine à voir aujourd'hui les différences avec l'actuelle.

Le mépris ou l'aveuglement envers les personnels et les organisations syndicales pourtant représentatives d'une nette majorité de la profession, à commencer par le SNES, sert visiblement de ligne conductrice à la politique du gouvernement : publication des décrets et arrêtés le lendemain de la grève du 19 mai, déclaration martiale (« j'appliquerai la réforme ») à la rentrée, « formation » de collègues plus ou moins volontaires pendant les vacances... Pourtant, comment peut-on croire au succès de ce projet si les personnels chargés de l'appliquer le rejettent massivement ?

Nous ne sommes cependant pas opposés à une réforme du collège, quoi qu'en disent le ministère et certaines organisations syndicales minoritaires connaissant mieux les salons de la rue de Grenelle que les salles des profs. Mais un collège qui combat les inégalités sociales, qui fait accéder tous les élèves à une culture commune exigeante et émancipatrice, qui donne aux personnels les moyens d'exercer sereinement leurs missions et les rémunère dignement. C'est ce collège que nous voulons voir émerger et non celui que l'on nous prépare et qui ne fera qu'aggraver les difficultés que connaît déjà le pays et sa jeunesse.

Pascal Rolando
co-secrétaire départemental

SOMMAIRE

Éditorial	1
Rentrée dans les collèges : « pas si mal » ?	2
Dialogue Social et Prévention, les choses avancent doucement au CHSCT 28	3
Pour une autre réforme du collège... ..	4

Rentrée dans les collèges : « Pas si mal » ?

Le CTSD de rentrée (collèges) s'est tenu lundi 21 septembre. Suite à notre déclaration, l'Inspecteur d'Académie ne nous a pas répondu sur les conditions de travail dégradées que nous dénonçons depuis des années et s'est déclaré plutôt satisfait d'être arrivé à « dégrader très très peu » la situation des collèges, rendue plus difficile à cause de dotations serrées pour permettre les ouvertures de classes en lycée. Il a d'ailleurs précisé que cette situation se poursuivrait pendant encore deux ans. Rappelons qu'une baisse de plus de 400 élèves était prévue, servant de justification à la suppression de 12 postes. Finalement, il n'y a qu'une centaine d'élèves en moins et tout de même 12 postes supprimés...

Il ne nous a pas répondu non plus sur les ouvertures de classes décidées en juin-juillet (six, dont quatre en 6ème) faites avec des moyens insuffisants (*en moyenne 10 Heures-Poste et autant d'HSA*).

Sur les effectifs (variation du nombre d'élèves dans certains collèges, effectifs surchargés dans un ou plusieurs niveau(x) dans de nombreux établissements), l'Inspecteur d'Académie a rappelé que son objectif n'était pas de faire baisser la moyenne des effectifs mais simplement de conserver au mieux ces conditions. Quelques établissements ont demandé une dotation supplémentaire en heures à cette rentrée, ces demandes seront examinées en donnant la priorité aux collèges « défavorisés ». Les services ont également été très vigilants concernant les dérogations, avec un travail plus fin sur l'historique, les motifs et la répartition géographique des demandes. Suite à nos questions sur les effectifs des collèges de Luisant (en baisse), Courville et Châteauneuf (maintien de forts effectifs dans ces deux collèges malgré des modifications de la carte scolaire), il a été rappelé que la sectorisation des collèges relevait de la compétence du Conseil départemental. Toutefois, l'Inspecteur d'académie reconnaît qu'un travail global sur la sectorisation, notamment de l'agglomération chartraine, serait nécessaire, affaire à suivre...

Après plusieurs demandes de notre part, nous avons obtenu en séance un document mis à jour des compléments de service dans le département. Le précédent datait de mars et, depuis cette date, nombre d'appariements et de quotités ont été modifiés sans que nous en soyons informé-e-s, ce qui limitait nos capacités à intervenir et à répondre efficacement aux collègues. Les services départementaux eux-mêmes travaillent avec des documents partiels, tributaires du rectorat. *Ils ont précisé néanmoins que le recteur avait donné comme*

consigne de veiller à stabiliser, pérenniser les jumelages d'une année sur l'autre.

Les compléments de service hors commune ou sur trois établissements ouvrant droit à un abaissement de service d'une heure représentent un total de 88,5 heures pour notre seul département, dont seulement 8 ont été prévues en heures-poste. Les autres seront donc versées en HSA. Le rectorat ré-abondera l'enveloppe, celle-ci ayant été prévue trop « juste » d'une quinzaine d'heures en janvier dernier.

Concernant l'enseignement adapté, l'Inspecteur d'Académie nous a affirmé que son objectif n'était absolument pas la réduction des capacités d'accueil des SEGPA. Bien au contraire, il est attentif aux éventuels endroits où les besoins ne seraient pas couverts. Il ne s'interdit pas toutefois de réfléchir à l'inclusion de certains élèves de SEGPA à certains moments, comme cela peut se faire en ULIS, sans toutefois retirer aucun moyen à l'enseignement adapté.

Après deux nouvelles ouvertures à cette rentrée (collège de Bû et lycée Paulsen), les ULIS sont toujours très chargées dans notre département, la plupart dépassant le seuil de 10 élèves inscrit dans la nouvelle circulaire. Ce « succès » prouve, selon l'Inspecteur d'académie, qu'il n'y a désormais plus de confusion SEGPA/ULIS dans l'affectation des élèves.

Quarante contrats aidés supplémentaires fléchés AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) sont accordés au département, qui est sous-doté dans ce domaine. L'Inspecteur d'académie souhaite également travailler dans le sens d'une plus grande mutualisation des personnels au sein des écoles ou des collèges, qui, d'après lui, serait bénéfique aux élèves comme aux établissements.

Enfin, concernant les IMP, malgré les efforts de transparence des services, nous n'avons pas de réelle visibilité sur les véritables modalités d'attribution et de répartition, la colonne "autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif", à taux 1 (le plus bas) notamment, étant surinvestie par les chefs d'établissement.

Vote : 9 contre (6 FSU / 1 FO / 1 SGEN-CFDT / 1 UNSA) - 1 Absent (UNSA)

Vos représentant SNES FSU
Frédérique Marchand-Selvais, Pierre Licout,
Olivier Mimeau

Dialogue Social et Prévention, les choses avancent doucement au CHSCT 28

Réunion du CHSCT-Départementale le 25 septembre 2015

Présents : 7 représentants des personnels (5 FSU et 2 UNSA), l'IA, l'IA adjointe, la Secrétaire Générale, les Conseillers de Prévention Départementaux du 1er et du 2nd Degré, l'Infirmière, l'Assistante Sociale et la Médecin de Prévention du Département.

Ce CHSCT a acté (pour la première fois dans l'académie) la création d'un groupe d'enquête dans un lycée professionnel du département, groupe composé de 3 représentants des personnels (2 FSU et 1 UNSA), du Médecin de Prévention Académique, de l'Ingénieur Santé et Sécurité au Travail (ISST) et d'un représentant de l'administration (de la DSDEN 28). On s'est également mis d'accord sur la description du fait générateur sur lequel l'enquête doit porter, à savoir le malaise de deux personnels suite à une réunion fin mai 2015.

L'essentiel des débats de ce CHSCT-D ont porté sur le bilan social 2014 sensé dresser l'état de santé des personnels de l'Education Nationale dans le département. L'administration nous a présenté un document encore plus indigent qu'en 2014 ! Il est en effet difficile d'avoir des données intéressantes sur cette question. Le tableau de l'administration relevait juste les accidents du travail (AT) et les maladies professionnelles selon le type de lieu de travail (école, collège, lycée, DSDEN et CIOI) et selon différentes causes (chute, activités sportives, trajet, agression, contact ou heurt principalement).

L'IA tente ici d'évacuer la question en s'appuyant sur la faiblesse des effectifs : une centaine d'AT et de maladies professionnelles par an pour un effectif total de plusieurs milliers de personnes. De notre côté on a défendu la nécessité d'avoir un tableau plus précis, notamment en croisant les chiffres des AT avec ceux de l'académie et en les rapportant aux effectifs de chaque lieu de travail.

Pour obliger l'IA à se positionner par écrit sur cette question, on a fait voter un avis demandant la création d'un Groupe de Travail pour déterminer les indicateurs à faire figurer dans ce bilan social. L'avis a été adopté à l'unanimité (seuls les 7 représentants des personnels votent).

Au cours de ce débat, l'IA a émis des réserves sur les mesures de prévention en affirmant que cibler telle ou telle catégorie de personnels comme étant à risque reviendrait à les culpabiliser, voire à les stigmatiser. Il semble également freiner sur cette question par crainte que, derrière les mesures de prévention que nous pourrions proposer, se cacheraient certaines de nos revendications. Comme s'il avait peur de satisfaire les personnels ? *Sortir de la logique d'opposition administration/représentants des personnels pour entrer dans l'ère du dialogue social semble donc ne pas perturber que les organisations syndicales !*

On a ensuite programmé deux visites :

- une dans le collège Hélène Boucher en mai 2016 sur le thème de la co-activité (comment travaille les personnels pendant que le collège est en travaux ?)
- une autre à l'école Berthelot de Dreux en janvier-février 2015.

La conseillère de Prévention Départementale du 1er degré nous a alors présenté un bilan des DUERP dans les écoles du département. Ce bilan fait apparaître deux problématiques principales : la sécurité et l'hygiène, les écoles ne disposant par exemple pas toujours de toilettes réservées aux adultes. Les risques psycho-sociaux, notamment liés aux relations avec les familles, font également partis des préoccupations des collèges.

On a demandé quand l'administration sera en mesure de nous présenter la même analyse pour le Second Degré. Nous n'avons eu droit qu'à une réponse évasive de l'administration, recourant notamment à l'argument de la faiblesse des outils informatiques dont elle dispose.

Il reste donc encore beaucoup de chemin à parcourir avant qu'une véritable politique de prévention se développe dans le département.

Les représentants SNES-FSU au CHSCT 28

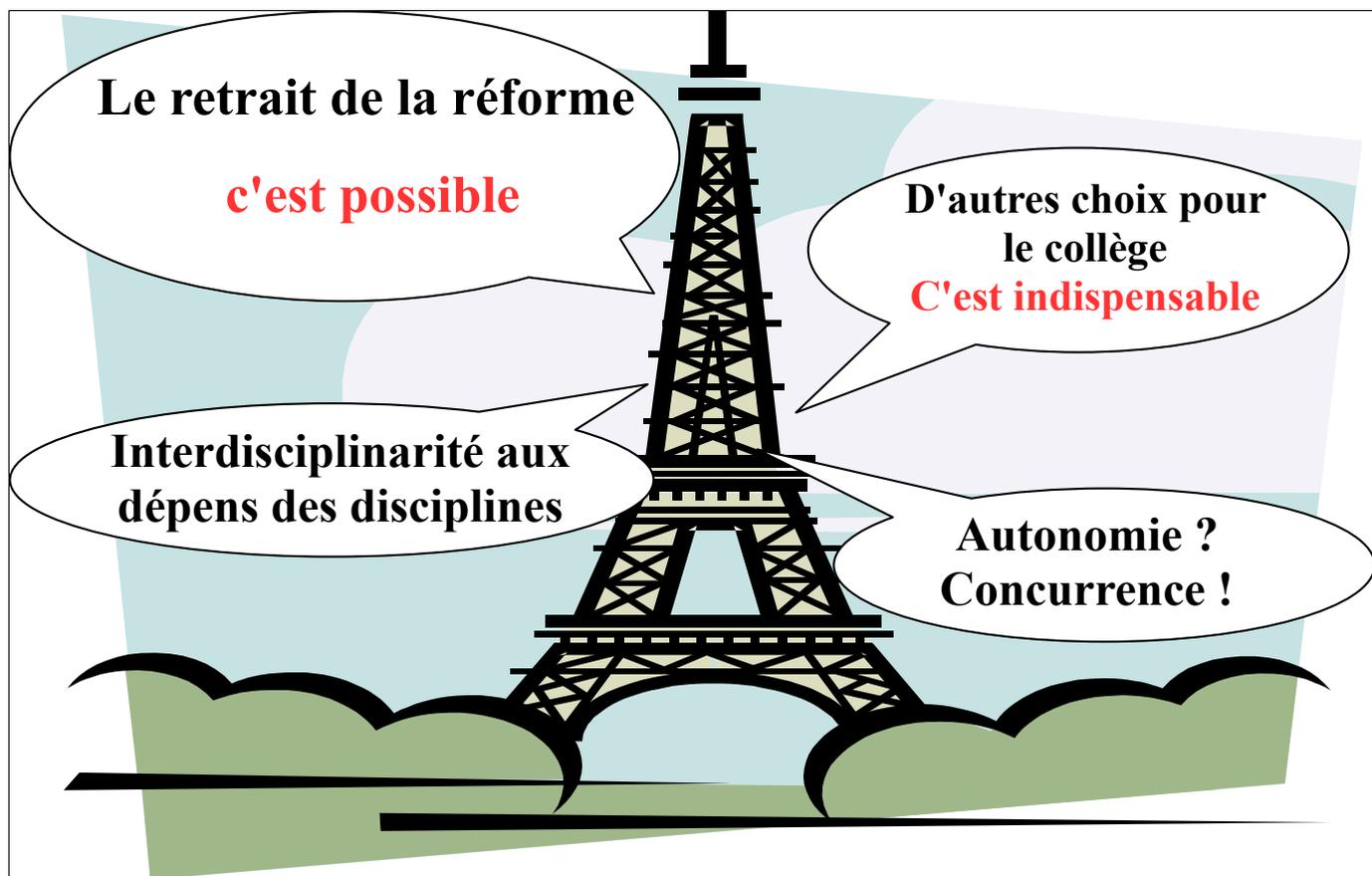
Olivier Mimeau et Pierre Licout

Etre syndiqué-e au SNES, c'est...

- Lui permettre de garantir le respect des droits de chacun,
- Pouvoir débattre avec tous de notre métier, de sa défense, de sa transformation et des améliorations nécessaires,
- Peser collectivement sur toutes les décisions qui nous touchent.

Alors adhérez ou (si ce n'est déjà fait) ré-adhérez au SNES !

TOUS EN MANIFESTATION !!! A PARIS, LE SAMEDI 10 OCTOBRE



POUR UNE AUTRE REFORME DU COLLEGE

Inscrivez-vous, dès maintenant

par mel snes28@orleans.snes.edu

par tel **02 37 21 16 91**

NOM
Prénom
Lieu d'exercice
Mel :
Port : 06
Nombre de personnes

Départs en cars :

Section SNES-28 à

CHAMPHOL

3 rue Louis Blériot

A 11 H pour un départ à 11 H 15.

Retour : départ de Paris vers 16H 15

Participation 10 € par personne
Gratuit pour les syndiqués SNES - SNEP

A renvoyer : SNES-SNEP 28 - 3 rue Louis Blériot - 28 300 Champhol